
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 2 août 2018 à 9 h 30
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCES :

Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications
et greffe et Secrétaire d'arrondissement

10.01- Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 30.

CA18 14 0253

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

La mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

La mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA18 14 0254

Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal donne à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur construit dans le parc Champdoré dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don à cet effet.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'approuver le projet d'acte de donation par lequel la Fondation de l'Impact de Montréal donne à la Ville de Montréal un terrain multisports extérieur, aménagé dans le parc Champdoré de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. d'autoriser le Directeur d'arrondissement, monsieur Stéphane Chénier, à signer pour et au nom de l'arrondissement VSMPE, l'acte de donation, dont copie est jointe au présent sommaire;
3. d'autoriser le trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don selon les modalités prévues à l'article 4.3 du projet d'acte de donation.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1182794003

CA18 14 0255

Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement complet au parc Jean-Marie-Lamonde, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 1 136 527,88 \$, taxes incluses et voter des contingences de 57 487,50 \$, taxes incluses et des incidences de 56 797,65 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-18-04 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement complet au parc Jean-Marie-Lamonde, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 1 136 527,88 \$, taxes incluses et voter des contingences de 57 487,50 \$, taxes incluses et des incidences de 56 797,65 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-18-04 (3 soumissionnaires).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1185984003

CA18 14 0256

Octroyer un contrat à Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage, de pose de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 1 518 269,42 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des crédits au montant de 57 694,24 \$ pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-18-11 (9 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 575 963,66 \$, incluant les contingences, les taxes et les incidences, et de voter des crédits de 1 439 064,88 \$, pour des travaux de planage, de pose de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs, à certains endroits, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension dans le cadre du *Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2018)*, financé par les services corporatifs;
2. d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 518 269,42 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1181124010

CA18 14 0257

Octroyer un contrat à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution de travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs avec réaménagement géométrique sur la 10^e Avenue et l'avenue De L'Épée, dans les limites indiquées au document de l'appel d'offres, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 2 123 184,63 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des crédits au montant de 90 881,02 \$ pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-18-07 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 2 214 065,65 \$, incluant les contingences, les taxes et les incidences, et de voter des crédits de 2 021 737,05 \$, pour l'exécution de travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs avec réaménagement géométrique sur la 10^e Avenue et l'avenue De L'Épée, dans les limites indiquées aux documents de soumission, dans le cadre du *Programme de réfection du réseau routier local 2018*, financé par les services corporatifs;
2. d'accorder à Pavages métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 123 184,63 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1181124011

CA18 14 0258

Octroyer un contrat à Les entreprises Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage, de pose de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs, à certains endroits, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 2 154 846,68 \$, incluant les taxes et les contingences - appel d'offres public PRR-18-08 (9 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 2 236 754,48 \$, incluant les contingences, les taxes et les incidences, et de voter des crédits de 2 042 454,98 \$, pour l'exécution de travaux de planage, de pose de revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs, à certains endroits, sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre du *Programme de réfection du réseau routier local 2018*, financé par les services corporatifs;
2. d'accorder à Les entreprises Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 154 869,44 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1181124012

CA18 14 0259

Approuver un protocole d'entente entre l'École nationale d'administration publique (ENAP) et l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de août 2018 à avril 2019, pour des services professionnels afin d'élaborer la planification stratégique de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS); autoriser une dépense maximale de 64 979 \$, incluant les taxes applicables, et autoriser le Directeur de l'arrondissement à signer le protocole d'entente à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver un protocole d'entente entre l'École nationale d'administration publique (ENAP) et l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du mois d'août 2018 à avril 2019, pour des services professionnels afin d'élaborer la planification stratégique de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ;
2. d'autoriser une dépense maximale de 64 979 \$, incluant les taxes applicables, et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. d'autoriser monsieur Stéphane Chénier, directeur d'arrondissement, à signer pour la Ville de Montréal l'entente de services professionnels.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1184465013

CA18 14 0260

Autoriser une dépense au montant maximal de 104 000 \$, taxes incluses, pour obtenir des services techniques du laboratoire Groupe ABS inc. afin d'assurer le contrôle qualitatif des matériaux pour la réalisation du Programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement, et voter des crédits nets de 94 965,86 \$ conformément à l'entente-cadre #1285142 intervenue entre la Ville et le Groupe ABS inc.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense au montant maximal de 104 000 \$, taxes incluses, pour obtenir des services techniques du laboratoire Groupe ABS inc. afin d'assurer le contrôle qualitatif des matériaux pour la réalisation du Programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement, et voter des crédits nets de 94 965,86 \$ conformément à l'entente cadre 1285142 intervenue entre la Ville et le Groupe ABS inc. ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.01 1181124009

CA18 14 0261

Autoriser une affectation maximale de 20 000 \$ à même le surplus libre de l'arrondissement pour le programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 20 000 \$ à même le surplus libre de l'arrondissement pour le programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1181803005

CA18 14 0262

Adopter le Règlement RCA17-14004-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (RCA17-14001), afin de faire la concordance avec le nouveau Règlement sur les usages conditionnels RCA18-14001.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA17-14004-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (RCA17-14001), afin de faire la concordance avec le nouveau Règlement sur les usages conditionnels RCA18-14001 a été donné le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA17-14004-1 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA17-14004-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2018), afin de faire la concordance avec le nouveau règlement sur les usages conditionnels RCA18-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1186495016

CA18 14 0263

Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à modifier les cartes réglementaires conformément à la logique du système informatique et à modifier la liste des usages autorisés dans la catégorie d'usages I.3(5).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-104 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à modifier les cartes réglementaires conformément à la logique du système informatique et à modifier la liste des usages autorisés dans la catégorie d'usages I.3(5);
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1181010015

CA18 14 0264

Donner un avis de motion et présentation du Règlement RCA15-14007-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement (RCA15-14007) visant à le rendre concordant au Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14007-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement (RCA15-14007) visant à le rendre concordant au Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement RCA15-14007-1 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA15-14007) visant à le rendre concordant au Règlement de zonage (01-283);
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1181010016

CA18 14 0265

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les travaux de transformation sur la façade de la rue Hutchison du bâtiment situé au 7000, avenue du Parc.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par Rose architecture, intitulés « Quai de chargement », le tout estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 5 juillet 2018 et visant des travaux de transformation sur la façade de la rue Hutchison du bâtiment situé au 7000, avenue du Parc.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1181010017

CA18 14 0266

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les travaux de réfection du lave-auto et le remplacement des enseignes sur socle et à plat de la station-service Shell située au 1055, rue Jarry Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans intitulés « Rénovation lave-auto », « Face de remplacement pour enseigne murale », « Shell-Panneaux Fascia Rouges » et « Faces de remplacement », estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 5 juillet 2018 et visant les travaux de réfection du lave-auto et le remplacement des enseignes sur socle et à plate de la station-service Shell située au 1055, rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1181010018

Levée de la séance

À 10 h 05, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.